

**FLASH INFOS N° 88**

**LES EGOUTS A PSN**

**AA - GENERALITES**

Notre Résidence a été construite en 1973 – 1978 avec 2 réseaux d'égouts : un pour les eaux de pluie ( EP ) et un autre pour les eaux usées ( EU ).

Les eaux usées sont collectées et traitées dans une usine qui se trouve sur la commune de VILLEPREUX, son efficacité étant excellente pour éliminer les déchets.

Selon un protocole signé en 1991 avec la Mairie de St-Nom, l'entretien de nos réseaux est désormais sous la responsabilité de la Commune, pour autant que certaines règles soient strictement respectées. Ces règles sont inscrites dans notre CAHIER DES CHARGES (CDC).

Depuis sa création, il n'y a jamais eu à PSN de curage général de nos égouts. Simplement des opérations ponctuelles à l'occasion de bouchages dans tel ou tel secteur.

**BB – OPERATION DEBUTANT LE 4 MAI 2020.**

En collaboration avec l'entreprise SUEZ, la Mairie a décidé d'entreprendre un curage – nettoyage complet des 2 réseaux EP + EU à partir du 4 mai 2020. Cette opération doit commencer par le fond de l'allée de la forêt de Marly et remontera ensuite vers La Bretèche. La suite du programme sera définie par SUEZ en fonction des résultats obtenus sur le terrain, en sachant qu'il y en aura pour au moins un mois, donc tout le mois de mai.

**CC – VISITE PREALABLE DES 28 – 29 et 30 AVRIL 2020.**

Afin d'éviter des pertes de temps inutiles pour SUEZ et donc des coûts supplémentaires, il a été décidé de vérifier au préalable la bonne accessibilité de toutes les bouches d'égouts, qui sont toutes derrière nos maisons. Egalement de contrôler la conformité entre les plans que nous avons et la réalité du terrain.

**DD – CONSTATATIONS.**

Alors que certaines propriétés sont rigoureusement conformes à notre CDC, nous avons pu relever ici et là les anomalies suivantes :

⊕ des portillons fermés à clé, rendant inaccessible l'accès aux réseaux. Relisez l'article 8 de notre CDC intitulé : **SERVITUDES GENERALES D'URBANISME**. Veuillez-vous assurer qu'en votre absence, il sera toujours possible d'accéder à l'arrière de votre propriété en laissant une clé par exemple à vos voisins, pour une intervention urgente, causée par le bouchage soudain de telle ou telle maison.

⊕ des haies séparatives entre des propriétés qui sont devenues tellement hautes et épaisses que certaines bouches d'égouts ne sont plus visibles et qu'il ne nous a pas été possible de les retrouver.

Il est donc nécessaire que les propriétaires directement concernés veuillent bien se donner la peine de dégager les bouches d'égouts qui se trouvent sur leur terrain.

⊕ les EP ne doivent JAMAIS aller dans les EU. Certaines maisons ont au fil du temps été équipées de canalisations d'évacuation des descentes de gouttières. Veuillez vérifier que ces canalisations ne sont pas branchées sur le réseau EU. Attention si tel était le cas, votre responsabilité pourrait être engagée en cas de contrôle par les gestionnaires des réseaux et, au-delà de la remise en conformité, des pénalités pourraient vous être infligées, la législation prévoyant des amendes de dizaines de milliers d'euros, plus le cas échéant de la prison.

## ⊕ REGARDS MANQUANT A L'ARRIERE DE NOMBREUSES MAISONS.

- Cet équipement qui aurait dû être réalisé par le promoteur dès la construction est devenu OBLIGATOIRE et en particulier son existence est indispensable pour obtenir le quitus à l'occasion d'une vente de maison.
- Il y aura bientôt une vingtaine d'années, nous avons lancé une « initiative » conduite avec un artisan qui avait proposé de rehausser le regard des EU de chaque maison. Le coût avait été très raisonnable, de l'ordre de 200 € TTC/ maison. Or sur les 180 maisons concernées des 4 premières tranches de PSN il doit bien y en avoir 40 ou 50 qui n'ont toujours pas ce regard à la sortie de leur maison.

Il s'agit d'un petit regard de sortie à environ 50 cm de la façade arrière : pour les modèles « Baccara » et « Gentiane » sous la fenêtre de cuisine, modèle « Forsythia » devant la porte-fenêtre de la salle à manger et enfin pour « Uriella » juste à l'arrière de la cheminée intérieure.

- Nous allons essayer de reprendre cette « initiative » et pour cela il nous faut trouver un artisan fiable et ayant des coûts raisonnables.

⊕ au fond de certaines propriétés, il y a parfois une « zone de non-droit » qui reçoit depuis des années tous les déchets divers et variés. Sans que les propriétaires en cause se posent la moindre question de la vue ainsi offerte à leur voisin mitoyen !!

⊕ il y a des arbres (notamment des saules ) qui sont sur les canalisations et dont les racines ont provoqué au cours des dernières années des bouchons, leurs racines ayant fini par s'introduire dans les tuyauteries et former des « chevelus ». Ces arbres doivent être éliminés, quoi qu'il en coûte.

⊕ LE REJET DE CERTAINES MATIERES DANS LE RESEAU EU ENTRAINE DES BLOCAGES DE NOS EGOUTS ( exemple le plus récent au coin de la rue Guitel )

Il est impératif d'éviter de déverser vers les égouts :

- les lingettes dites biodégradables qui ne le sont pas en quelques jours mais en plusieurs années et qui provoquent des bouchons.
- les matériaux qui sont les déchets de travaux en cours comme : papier peints, colle pour carrelage, ciment de toute nature, plâtre, etc.... Veuillez en faire la recommandation aux ouvriers qui viendraient à travailler chez vous.
- Les graisses dites végétales qui redeviennent solides une fois refroidies et qui forment des bouchons, bloquant tout très rapidement.

## **EE – CONCLUSION PROVISOIRE.**

Nous attirons l'attention de tous les propriétaires de PSN sur la nécessité de veiller au respect de notre CDC afin de permettre le bon déroulement de cette opération qui va représenter un budget très important ( plusieurs dizaines de milliers d'euros ) pris en charge par notre Commune.

Il est bien écrit dans le protocole MAIRIE / PSN de 1991 que la prise en charge par la Commune de ces frais pourrait être remise en cause, si notre CDC venait à ne pas être respecté. Votre Comité Syndical apportera par conséquent toute son aide au Service Technique de la Mairie et à l'entreprise SUEZ pour éviter d'en arriver à une situation qui serait très pénalisante pour le budget de l'ASL de PSN.

N'hésitez pas à faire appel à l'un des membres de notre Comité Syndical, si vous avez des questions concernant votre propriété sur les « EGOUTS A PSN » y compris les sujets qui gravitent autour.

***Le Comité Syndical***

Diffusion : tous les résidents de PSN .....+ Site Internet de PSN.

Mairie : Maire Adjoint en charge des travaux + Service Technique